

CFG-OA PV

Date : le vendredi 24 mai 2024

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 12 avril 2024 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 24 mai 2024
- 1.2. Approbation du PV du 12 avril 2024

2. FINANCES

- 2.1. Trésorier
- 2.2. Situation financière de l'OA et jetons

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Chambre wallonne
- 3.2. Chambre des matières bruxelloises
- 3.3. GT « Post-formation des stagiaires »
- 3.4. GT « Harmonisation des modalités de contrôle de stage »

4. JURIDIQUE

- 4.1. Droits d'auteur - Webinaire
- 4.2. Elections ordinales

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

/

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Compte-rendu de la réunion des Présidents du 24 mai 2024

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

1.1. OJ du 24 mai 2024

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour.

1.2. PV du 12 avril 2024

DECISION : le PV du Cfg-OA du 12 avril 2024 est approuvé.

2. FINANCES

2.1. Trésorier

Il apparaît que monsieur François-Michel Brismoutier, délégué effectif du Conseil de l'Ordre de Namur et trésorier du Cfg-OA (et du CNOA) est actuellement et temporairement dans l'impossibilité d'exercer les fonctions qui lui ont été attribuées.

DECISION : le Cfg-OA valide la désignation – via une délégation de signature – de monsieur Pascal SIMOENS afin d'assurer les fonctions de Trésorier et ce pour une durée de quatre mois.

2.2. Situation financière de l'OA et jetons

Le Président du Cfg-OA a sollicité une entrevue avec le Commissaire du Gouvernement en présence du Président du Vlaamse Raad.

L'objectif de cette réunion est notamment de préciser les actions menées par le Cfg-OA pour tendre vers l'équilibre des comptes et d'exposer le bien-fondé (notamment juridique) du système de forfait.

POUR INFO

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Chambre wallonne

- Débat politique du 15 avril 2024 à Créagora (Namur) : l'événement a rencontré un succès certain et les échanges ont été de qualité.

- Collaboration UWA : développement d'un outil à destination des architectes et des MO.

Un rapprochement entre l'Ordre et l'UWA s'opère notamment via la mise en place d'un outil relatif aux démarches à effectuer tant par l'architecte que par le maître d'ouvrage tout au long du processus constructif. Ce travail devra également se faire en collaboration avec l'ULG qui avait déjà effectué des recherches sur le sujet.

Par ailleurs, une réunion entre les Présidents de l'OA et de l'UWA est prévue le 28 mai.

- Participation à l'ACER

POUR INFO

3.2. Chambre des matières bruxelloises

- Réunion du 23 mai 2024
- MyPermitt

Il s'agit d'une plateforme permettant d'introduire des permis de manière digitale. Depuis le début du mois de mai, plus de 50% des permis communaux sont introduits de manière électronique.

Lorsque l'architecte introduit une demande, son identité est vérifiée via la base de données de l'Ordre et si l'architecte n'est pas autorisé à exercer, la demande de permis est bloquée !

Un travail important a été fourni par les services de l'Ordre.

Actuellement, il y a un seul bémol : la date du dépôt digital du permis ne correspond pas à la date de réception du dossier : il appartient toujours à l'administration de délivrer un accusé de réception... lequel intervient parfois assez tard.

L'Ordre a reçu une plainte à ce propos et la commune concernée va être interpellée.

- Révision du code civil en collaboration avec le service juridique : relevé des dispositions du C.C. qui impactent les architectes et chacune d'elle sera expliquée et illustrée par un croquis pour que ce soit plus clair. Madame M est en charge de la réalisation des croquis.
- Constat relatif à l'arrêté de minime importance et en particulier au sujet de l'isolation (cas où un permis est nécessaire et ceux où il ne faut pas de permis) : une proposition d'amendement a été rédigée par la chambre des matières bruxelloises et communiquée au ministre Alain MARON.

Cette adaptation, de nature technique, devrait être effectuée lors de la prochaine législature.

POUR INFO

3.3. GT « Post-formation des stagiaires »

Compte tenu de la disponibilité des formateurs et afin de pouvoir présenter un dossier complet, ce point a été reporté lors de la séance du 24 mai 2024.

Présentations de maître H et de monsieur D à **15h00**.

DECISION : le Cfg-OA décide de maintenir la post-formation en faveur des stagiaires (la prochaine édition démarrant en novembre 2024), sous réserve d'adapter certaines modalités telles que la possibilité de visio-conférence, la limitation des travaux, ...

DECISION : le Cfg-OA décide de prendre l'engagement d'initier toutes les démarches utiles et nécessaires visant à la mise en place d'une post-formation obligatoire pour tous les stagiaires et une formation permanente pour tous les architectes inscrits au tableau.

3.4. GT « Harmonisation des modalités de contrôle de stage »

- Tous les Conseils utiliseront la grille complète de contrôle de stage telle qu'elle est reprise dans le fichier Excel et le module de contrôle.
- Les stagiaires utiliseront un fichier Excel de grilles de stage portant sur 24 mois (et non plus sur 12 mois). Il est en cours de finalisation.
- Les mandataires complèteront personnellement et informatiquement la grille de contrôle de stage via le module de contrôle de stage d'ArchiOnWeb.
- Tous les Conseils effectuent désormais les contrôles de stage de la manière suivantes : 1 contrôleur / 1 stagiaire.
- Le temps estimé pour réaliser un contrôle (préparation, entretien, encodage dans module de AOW) est estimé à 45 minutes pour un stage « normal » (sans difficulté particulière). Il ne saurait être moindre pour un entretien qualitatif. Tout dépassement de ces 45 minutes devra être justifié.

A l'avenir, les contrôles seront informatisés ce qui permettra de faciliter le travail des contrôleurs de stage et de l'administration.

DECISION : le Cfg-OA valide le modèle tel que proposé ce jour.

4. JURIDIQUE

4.1. Droits d'auteur – Webinaire

Le jeudi 16 mai 2024 de 12h00 à 13h30 a été organisé un Webinaire sur les droits d'auteur, webinaire donné par maître C.

Ce Webinaire a rencontré un bon succès : 180 participants – 90 questions.

De nombreuses demandes de vision en différé du webinaire ont été adressées à l'Ordre qui a également accueilli des remerciements.

POUR INFO

4.2. Elections ordinales

L'article 10 de la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des Architectes stipule que dans le cadre des élections ordinales, le vote est obligatoire.

Faut-il maintenir l'obligation de vote ?

Le Vlaamse Raad s'est prononcé en faveur de la suppression de cette obligation.

Quelle est la position du Cfg-OA sur ce thème ?

Pour information, ci-dessous le tableau du taux de participation lors des 3 dernières échéances électorales étant rappelé que l'élection de 2023 a eu lieu de façon électronique :

	Taux de participation 2017	Taux de participation 2020	Taux de participation 2023
LUXEMBOURG	87,97%	87,29%	94,30%
HAINAUT	81%	67%	72,10%
NAMUR	91,94%	72,09%	94,50%
LIEGE	69,87%	66,18%	66,70%
BCBW	76,02%	67,92%	70,90%
TOTAL	81,40%	72,19%	79,70%

POUR DECISION : ce point est reporté.

5. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA - VLAAMSE RAAD

/

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Compte-rendu de la réunion des Présidents du 24 mai 2024

FIN DE LA REUNION : 17h00.